



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 14849

Texte de la question

M Gerard Leonard appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les disparites qui existent en matiere d'octroi de la pension de reversion. Certains regimes de retraite accordent en effet automatiquement la pension de reversion au conjoint survivant, alors que d'autres, en particulier le regime general et le regime agricole, n'effectuent cette reversion que lorsque les revenus du beneficiaire n'excèdent pas un certain plafond de ressources. Il lui demande quelles mesures il envisage pour remedier a ces disparites dans le sens le plus favorable possible aux interesses, et en tout etat de cause, il est possible de reconsiderer les plafonds actuels d'octroi des pensions de reversion (4 984 F par mois pour le regime general).

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tout a fait conscient des disparites qui existent actuellement en matiere d'attribution des pensions de reversion dans les differents regimes de retraite. Toutefois, il n'est pas possible pour des motifs d'ordre financier, d'envisager l'extension a tous les regimes d'assurance vieillesse de certaines dispositions en vigueur dans les regimes speciaux qui prevoient des conditions d'attribution de la pension de reversion differentes de celles du regime general. Par ailleurs, ces disparites s'expliquent par les particularites des statuts professionnels comportant un ensemble de droits et d'obligations specifiques, ainsi que par leurs modalites de financement. De plus, la comparaison, pour etre plus exacte, devrait etre globale et porter sur les prestations du regime general completees par les avantages, souvent importants, des regimes complementaires, eux-memes tres diversifies. Cependant le Gouvernement, sensible a la situation des personnes veuves, examine la possibilite d'ameliorer les conditions d'attribution des pensions de reversion dans le regime general de la securite sociale.

Données clés

Auteur : [M. Leonard Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14849

Rubrique : Pensions de reversion

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2890